

**DEPARTEMENT DE LA MARNE  
ARRONDISSEMENT D'EPERNAY  
COMMUNE DE MUTIGNY**

Envoyé en préfecture le 27/05/2019

Reçu en préfecture le 27/05/2019

Affiché le

ID : 051-215103656-20190513-1921-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE du 13 Mai 2019**

L'an 2019, le 13 Mai à 18h30 le Conseil Municipal s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, après convocation du 6 Mai 2019, sous la présidence de Madame Marie-Claude REMY, Maire.

Membres en exercice : 11 Membres présents : 10 Absents : 0 Excusé : 1

**Nom des membres ayant participé au vote** : J.BASSING – C.BEGUINOT – C.DROMARD – J.GODART- X.HUSSON – C.LAPERSONNE – G.LHEUREUX – MC.REMY – JJ.RODHES

**Excusé** : MJ.THIBAUT, pouvoir à C.BEGUINOT

**Secrétaire de séance** : C.LAPERSONNE

**19-21**

**Délégation de maîtrise d'ouvrage**

La CCGVM a accepté le financement des travaux d'éclairage public, d'assainissement des eaux pluviales et d'adduction d'eau potable de l'Allée des Sablons – partie 2 pour un montant prévisionnel de 42 660€ HT.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser, conformément au code des collectivités territoriales et à la loi N°85-704 du 12 Août 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée, de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la CCGVM.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

-accepte le financement des travaux d'éclairage public d'assainissement des eaux pluviales et d'adduction d'eau potable de la Côte de Mai et partie de l'allée des sablons pour un montant prévisionnel de 42 660 € HT.

-Donne pouvoir à Madame le Maire de signer avec le Président de la CCGVM une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage pour ces dits travaux.

Pour : 10+1 pouvoir

Contre : 0

Fait le 13 Mai 2019

Le Maire  
Marie-Claude REMY

Transmis en Sous Préfecture le 23 Mai 2019

Affiché en Mairie le 23 Mai 2019